

6 - Subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet pour la construction d'un nouveau bassin de natation accessible aux personnes en situation de handicap

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon a accepté la donation en 1974 faite par M^{lle} CROPPET, d'une propriété aux Tilleroyes, sous réserve que ce domaine soit mis à disposition d'une association pour l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

L'Association du Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC) gère ce centre. Elle a pour mission principale de permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive. L'ouverture du Centre à tous (valides et non valides) permet de faire de ce lieu un réel espace d'échanges en vue de l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

Les installations de ce Centre sont relativement importantes et comportent notamment : un centre équestre, un gymnase, une piscine et différentes salles de réunion et bureaux.

La piscine, de 14 m x 4 m, ne dispose pas de système de mise à l'eau pour les personnes en situation de handicap moteur. Par ailleurs les dispositifs de traitement de l'air et de l'eau ne sont plus réglementaires et leur mauvais fonctionnement ne permet plus de garantir l'ouverture de la piscine.

En conséquence, l'Association envisage la création par extension du bâtiment existant, d'un nouveau bassin de plus grande dimension (20 m x 10 m), parfaitement accessible. L'actuel bassin sera transformé en zone de vestiaires, eux aussi accessibles à tout type de handicap, moteur, sensoriel ou mental.

Le projet bénéficiera de production de chaleur passive grâce à la création d'une baie-solarium et de chaleur active grâce à une pompe à chaleur solaire installée en toiture.

Ce nouveau bassin permettra d'accueillir un public encore plus nombreux au Centre dans des conditions largement améliorées.

L'opération est évaluée à un coût total de 2 350 K€ toutes dépenses confondues qui se répartit en :

- Terrassement - assainissement	200 000 €
- Bâtiment	1 660 000 €
- Traitement de l'air et de l'eau	223 000 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre et études	<u>267 000 €</u>
TOTAL	2 350 000 €

Le plan de financement est envisagé comme suit :

- Fondation Pierre Croppet	1 015 000 €
- Centre Omnisports Pierre Croppet	153 631 €
- Etat - CNDS	400 000 €
- Région de Franche-Comté	264 369 €
- Département du Doubs	267 000 €
- Grand Besançon	125 000 €
- Ville de Besançon	<u>125 000 €</u>
TOTAL	2 350 000 €

Le projet présente un intérêt majeur pour Besançon et la région en permettant le développement du Centre Omnisports Pierre Croppet qui joue un rôle important dans le sport bisontin, en particulier pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le patrimoine sportif municipal ne compte qu'un nombre insuffisant de bassins et la création d'espaces sportifs supplémentaires est nécessaire à Besançon compte tenu du niveau actuel d'utilisation des piscines municipales.

Le COPC a depuis longtemps démontré sa capacité à la gestion économe et sécurisée du patrimoine sportif.

La Ville a inscrit sa participation au Budget 2014 et effectuera le versement en fonction de l'état d'avancement des travaux qui ont débuté en novembre 2013 et se termineront normalement en janvier 2015 :

- 50 K€ à la signature de la convention,
- 50 K€ sur présentation d'un état d'avancement des travaux et de justificatifs financiers en juin 2014,
- le solde soit 25 K€ à la fin des travaux.

En cas d'accord, les dépenses seront prélevées sur la ligne 204.40.20422.0013013.20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet de 125 K€ et sur l'échéancier de versement proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subventionnement à intervenir.

«M. LE MAIRE : Subvention importante pour un centre omnisports qui est extraordinaire, qui prend en charge les personnes en situation de handicap, qui s'ouvre vers l'extérieur et qui est aussi le résultat de la très grande générosité d'une grande famille bisontine bien connue ici à Besançon.

Mme Catherine GELIN : Je suis très heureuse d'apprendre que cette piscine sera refaite dans un autre lieu à côté. J'ai utilisé cette piscine dans un encadrement de balnéothérapie et c'est vrai que l'équiper c'est important d'autant qu'il y a une activité très forte avec les personnes à mobilité réduite et handicapées et qui était déjà restreinte avant, ça permettra à un plus grand nombre d'y accéder, donc j'approuve pleinement ce projet.

M. LE MAIRE : En plus il y a une vraie grande volonté d'ouverture de ce centre en direction de toute la population et c'est vraiment une très très belle opération. Vous avez vu d'ailleurs que la fondation Croppet y met beaucoup d'argent. Je n'ose même pas imaginer qu'il y ait des refus. Tout le monde est d'accord ? Tout le monde est d'accord et je vous en remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ALLEMANN et M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.